



Garde d enfant au père maman détruite

Par **resse franck**, le **04/10/2017** à **19:54**

Bonjour

Notre fille c'est séparer de son conjoint il y a 2 ans, tout se passait pour le mieux ,notre petit fils restait la semaine avec sa mère et les weekends avec son père, pour les vacances scolaire ils échangeais, puis un jour lettre d'avocat, ne comprenant pas ce qu'il nous arrivait nous avons demandé a son ex des explications (pour lui rien de spécial juste pour savoir pour une pension alimentaire) eux pendant ce temps m'étaient en œuvre leur plan démoniaque et puis une deuxième lettre d'avocat lui parvint ou elle était convoquée au tribunal 1 mois plus tard, son ex demande la garde du petit, nous avons pris en urgence un avocat qui nous a dit qu' il n y avait pas de soucis pour lui une affaire facile pas de drogue pas d alcool et pas de violence, donc aucun danger d'enlever l'enfant à sa mère, il fallait juste faire ce qu' il nous disait à savoir ne pas charger sur les lettres l'autre partie et que de toute façon le juge ne comprendra pas la démarche (comment pouvait ton demander la garde de l'enfant alors que pendant un an et demi tout se passait bien) toujours sur les conseils de l'avocat nous avons fait quelques courriers pour valoriser l'éducation de notre fille avec le petit (notre petit fils étant toujours propre sur ses vêtements, poli, chéri, etc.. puis elle a déménagé pour une grande maison avec une belle cours une belle chambre) fin de l entretien 700 euros, rendez vous au tribunal plaidoirie faite et sortie confiante de l'avocat et deux mois plus tard, résultats catastrophiques, garde donnée au père avec pension alimentaire et un weekend sur deux et la moitié des vacances pour notre fille (tout le contraire de ce qu'on nous avais dit)les courriers l'ont démontée avec des contres vérités, des mensonges, des courriers signés de personne que ne connaissait pas notre fille, des accusations que le petit de quatre ans prenait le car tout seul (alors qu' il était remis dans les bras de l éducatrice du bus scolaire) enfin bon des saletés qui fond mal quand on connaît la maman, nous avons vu un autre avocat qui n'a lu dans notre dossier que la lettre de ma femme, elle nous a dit que rien qu' avec ce courrier le juge aurait dû statuer en notre faveur (notre fille voulait juste rester comme avant, car elle savait que son fils avait autant besoin de son père que de sa mère) mais que maintenant que le jugement avait été rendu, ce sera difficile de récupérer l'enfant, car le juge ne voudra pas redéscolariser l'enfant nous ne savons plus quoi faire mais nous sommes dans un sentiment d'injustice énorme, nous avons peur pour notre fille pour sa santé, on vient de lui enlever son petit sachant qu'a la naissance, il a failli mourir, ça fait beaucoup pour une maman, voila je vous est résumé notre histoire je vous remercies de vos réponses